

Journal de Roubaix

A LA SARRAVALINE
7, r. de Valenciennes
ROUBAIX
Maison spéciale
en
ROBES & CONFECTIONS
Japonais, Paquebots, Corsets

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

TOUTES ÉDITIONS. — Éditions-Tourcoing, le Nord et le département.
Abonnements : 10 francs par an, 5 francs par semestre, 3 francs par trimestre.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

ABONNEMENTS & ANNONCES : A ROUBAIX, au bureau du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, au bureau du Journal, rue Carnot, 5. — A MONSIEUR, 22, rue de Valenciennes. — A PARIS, au bureau de la Presse, 10, rue de Valenciennes. — Le Journal de Roubaix est vendu dans les principales Librairies et Bureaux de France.

LES RADICAUX ET LES FINANCES

L'ancienne Chambre, pour éviter l'impression fâcheuse que produisent les moins-values sur l'opinion publique, avait réduit dans une large proportion des prévisions de recettes du budget de 1902. La prudence électorale était d'accord avec la prudence financière pour lui commander cette précaution, car il fallait éviter que le public, ou du moins la partie éclairée du public, put trouver dans les mensuels du recouvrement de l'impôt la preuve de l'abaissement progressif de la fortune du pays.

La précaution était sage, mais elle a été insuflisante. Chaque mois a amené sa déception, et à la fin du cinquième le total des moins-values atteint le chiffre de vingt-six millions. Comme d'autre part, la nécessité de donner au budget un équilibre apparent a empêché d'accuser le chiffre exact des dépenses certaines, on peut s'attendre à la fin de l'année à un déceuvrement considérable.

La situation a paru assez grave au nouveau président du Conseil pour qu'il allât chercher, en dehors de son parti et au risque de mécontenter ses amis, un homme réputé capable de restaurer les finances du pays. Il est quelque peu humiliant pour messieurs les radicaux qu'un d'eux n'ait inspiré confiance au chef du cabinet pour mener à bien cette grande œuvre et qu'il ait fallu faire appel aux talents toujours disponibles d'un politicien qui a fait des avances à tout le monde, et qui pourrait bien se jouer de la gauche, comme il a déjà indignement trompé la droite.

M. Combes, rien que par la déclaration par laquelle il a inauguré son ministère, mérite assez de critiques pour qu'on ne lui ménage pas la part d'éloges à laquelle il a droit. Il a reconnu que l'état de nos finances justifiait l'importance et commande l'urgence. Quel mérite, dira-t-on, y a-t-il à ne pas nier l'évident ?

Pardonnez-moi un mérite de dire la vérité, et la sincérité avec laquelle le président du Conseil a vu l'état de nos finances, le budget nous change du faux optimisme de M. Caillaux. Il a fallu, de plus, un certain courage pour dresser les ambitions qui pullulent dans le parti radical, et les proclamer négligeables à la tâche qu'il s'agit de remplir.

Mais à quel servira cette sincérité et ce courage si le gouvernement borne sa prétention à pallier les effets sans s'attaquer aux causes ? M. Rouvier, malgré la souplesse de son caractère et les ressources de son intelligence, sera impuissant à faire de bonnes finances si ses collègues font, à côté de lui, de mauvaise politique. Il pourra, par ses affinités avec le monde de l'argent, faire une conversion et négocier un emprunt. Ce sera la liquidation du passé, et les embarras du Trésor seront momentanément écartés. Mais après ?

L'économie résultant de la conversion suffira-t-elle à gager l'emprunt nouveau. Ce sera quelque chose d'avoir pu augmenter encore notre énorme dette sans en augmenter les arrérages. Mais cela ne portera pas remède au fléchissement continu des recettes, tant qu'on en laissera subsister les causes. Or, de ces causes, la principale est le défaut de confiance qui ralentit les affaires, inquiète les capitaux et décourage les initiatives.

Est-ce le gouvernement de M. Combes qui fera renaitre la confiance ? Personne ne le croit, ni les adversaires, ni les amis du cabinet, ni M. Combes lui-même. Quand on déclare la guerre aux consciences, on crée dans le pays un trouble profond qui excite les dénonces et alarme les intérêts ; il n'y a pas de prospérité pour une nation divisée, parce qu'il n'y a pas de paix véritable lorsqu'une partie des citoyens est exclue du droit à la liberté, sans peser sur elle le poids de l'injustice.

L'esprit radical est d'ailleurs incompatible avec une bonne gestion financière. Il est impatient des résultats et escompte l'avenir au profit des intérêts immédiats. Il a besoin d'augmenter le nombre des parties prenantes au budget pour accroître sa clientèle. Il cherche dans toute mesure législative ce qui peut frapper l'imagination des masses ou exciter leur passion. Comment serait-il capable d'un travail sérieux et modeste qui ne peut produire ses effets qu'à longue échéance ? La réforme financière est une œuvre de longue haleine dont nos mandataires ont le devoir de poser les bases, sans qu'ils puissent espérer l'honneur des résultats. On peut amorcer les économies, mais non les réaliser du jour au lendemain. Il faut, en effet, pour diminuer l'armée des budgétivores, sans léser les droits acquis, une période assez longue, et pour éteindre la dette dans une mesure raisonnable en consacrant à l'amortissement le boni résultant des économies faites sur le fonctionnarisme, beaucoup d'années sont nécessaires. Est-ce qu'une pareille réforme satisfera la vanité des radicaux ?

Pourtant, si l'on veut revenir à un budget normal, c'est-à-dire un budget qui ne se soldé pas en déficit et ne dépasse pas les forces contributives du pays, il n'y a d'autre moyen que de réduire les dépenses administratives et de réduire la dette. Tout ce qu'on tentera au dehors ne sera qu'un expédient temporaire,

Il y a une raison pour que le parti radical se refuse aux moyens que commande le bon sens, c'est qu'il est centralisateur à outrance. Alors qu'il faudrait décharger l'Etat de tous les services dont pourraient s'acquitter aussi bien et mieux que lui des organismes locaux bien constitués, les radicaux veulent avoir la main, par l'entremise du pouvoir central qu'ils ont la prétention d'absorber, sur toutes les fonctions, sur l'ensemble et les détails des administrations de tout ordre. Les députés, amis des ministres, se font ainsi de leur circonscription un fief dans lequel tous les agents de l'Etat relèvent d'eux et leur doivent, en temps électoral, le concours du vote et de la propagande. Essayez donc d'obtenir qu'ils licencient une partie des forces à l'aide desquelles ils font marcher le suffrage universel.

Voilà pourquoi M. Rouvier, malgré ses aptitudes financières, ne pourra triompher des obstacles qu'il trouvera dans le parti même qui a sollicité sa collaboration.

L. C...

INFORMATIONS

UN NOUVEAU PREFET DE POLICE
Paris, 20 juin. — Le bruit court que le préfet de police, M. Leprieux, serait appelé bientôt à d'autres fonctions. Il aurait comme successeur M. Lataud, ancien préfet de la Seine, et actuellement préfet des Bouches-du-Rhône. M. Lataud a en ces jours-ci une entrevue avec le président du conseil.

MORT DE M. BIZARELLI, SÉNATEUR
Paris, 20 juin. — M. Bizarelli, sénateur et conseiller général radical de la Drôme, qui souffrait, depuis longtemps, d'une bronchite, est mort hier soir à huit heures et demie, son domicile, 11, rue Soufflot. M. Bizarelli était né à Saint-Florent, en Corse, le 25 juillet 1836. Il siégea, à la Chambre, de 1879 à 1893, et fut questeur pendant huit années. Il fut élu sénateur le 9 avril 1899, en remplacement de M. Loubet, du Président de la République. La liste des obituaires sera fixée ultérieurement.

LE SOUS-CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE
Paris, 20 juin. — Le Temps a annoncé hier que le successeur du général de Lacroix au poste de sous-chef d'état-major général de l'armée serait le général Davignon. Les journaux socialistes se sont aussitôt mis en campagne pour faire échouer cette nomination, en rappelant que le général Davignon avait été l'ancien chef de cabinet de M. Krantz pendant l'affaire Dreyfus, et cette campagne paraît avoir abouti, puisque le ministre de la guerre fait publier ce soir par ses agents la note suivante :

« Conformément à ce qui est annoncé plus haut, le général Davignon n'a pas été nommé sous-chef d'état-major général en remplacement du général de Lacroix. Le choix du ministre pour ce poste portera sur un général de brigade, nommé d'un an, le général Davignon a quitté ses fonctions. »

LE ROI D'ESPAGNE INVITÉ AUX GRANDES MANŒUVRES

Paris, 20 juin. — On affirme que le roi d'Espagne a été invité par le président de la République aux grandes manœuvres qui doivent avoir lieu dans le Tarn sous la direction du général Brugère. Le roi et le président passeront ensemble la dernière journée et assisteront à la grande revue finale.

LE DUC D'ORLÈANS À L'ÎLE DELBE

Une dépêche de Porto-Ferrado, dans l'île d'Elbe, annonce que le duc d'Orléans est arrivé à bord de son yacht. On prétend qu'il restera quelques jours dans l'île et qu'il a entamé des négociations pour l'achat de l'ancienne villa qui fut habitée par Napoléon pendant son exil.

MORT D'UN HISTORIEN ANGLAIS

Londres, 20 juin. — On annonce la mort, survenue hier, de l'historien anglais, Louis Acton. Le défunt était un catholique fervent. Il appartenait au parti libéral.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ASIE CENTRALE

Loures, 20 juin. — Les journaux publient une dépêche de Culeta disant qu'un tremblement de terre a ébranlé toute la chaîne de l'Himalaya, de Simla à Chitral. La secousse a été peu violente, mais c'est la première fois qu'elle se fait sentir sur une aussi grande étendue.

TERRIBLE ACCIDENT DE BICYCLETTE

Saint-Maixent, 20 juin. — Hier soir, à cinq heures, le sous-lieutenant Bréchet, instructeur à l'école militaire, passait à bicyclette, rue Neuve-du-Château, avec un de ses camarades.

Arrivé au coin de la rue Douffort-Rochereau, M. Bréchet, qui pédalait devant, a été assailli par un véhicule qui arrivait en sens inverse ; il vit donner en plein dans le véhicule.

Par suite de l' choc, la bicyclette fut mise en pièces, et l'officier fut projeté sur le trottoir.

Quand on le releva, il portait à la tête une profonde blessure d'où s'échappaient des flots de sang, et ne donnait plus signe de vie.

Le blessé fut transporté à l'infirmerie de l'école, où il reçut les soins des médecins militaires. On espère le sauver.

LA COMMISSION DES CRÉDITS

Paris, 20 juin. — Voici, par ordre de bureau, et à raison de trois membres par bureau, la composition de la commission dite des crédits et qui va être chargée de l'examen du projet sur les quatre contributions et des crédits supplémentaires : MM. Berthou, Cudot et Sais; Dumoulin, Gaillaux et Thierry; Dauton, Bas et Jules Roche; Girault-Richard, Cruppi et Dumont; Holtz, Dumont et Amélie; Couyba, Klotz et La Battut; Hubbard, Caro et Raiberti; Dubief, Thomson et Maugan; Sibille, Roux et Rozet; Lockroy, Bienvieux Martin et Michel, des Bouches-du-Rhône; Morlot, Gauthier de Clagny et Lhopital.

Cette commission tient lieu de la commission du budget qui ne sera nommée qu'après le dépôt du budget, qui n'aura pas lieu avant la rentrée d'octobre. La minorité n'est représentée que par MM. Thierry, Jules Roche, Raiberti et Sibille, progressistes et par MM. Holtz et Gauthier de Clagny, nationalistes. Il y a donc 27 ministériels. Notons l'élection du socialiste Girault-Richard; comme précédents possibles, MM. Dumont, Delombre et Lockroy.

M. Rouvier, ministre des finances, a fait, dans le 10^e bureau, dont il est membre, une courte déclaration en réponse aux questions qui lui étaient posées. Il a fait remarquer qu'il ne pourrait déposer le budget de 1902 que lorsqu'il aurait saisi des chiffres de dépenses de chacun des départements ministériels. Il mettra toute son activité à hâter la préparation de ce budget, mais il ne pourra être prêt que pour la rentrée d'automne.

M. Rouvier ajoute qu'il veut étudier sérieusement le projet de budget et l'étudier avec toute la maturité que la situation financière exige. Quant à l'emprunt, M. Rouvier a dit qu'il ne pouvait se prononcer et qu'il ne le proposait qu'à la dernière extrémité, imposant d'une façon absolue, ce qui, a-t-il ajouté, n'est pas démontré à l'heure actuelle.

SITUATION GRAVE EN CHINE

NOUVEAUX MASSACRES
Cinquante mille Boxers sans les armes. — Les habitants d'une ville massacrés

Bruxelles, 20 juin. — D'après une lettre qui vient de parvenir en Belgique, la situation redevient sombre : un nouveau soulèvement vient de se produire du côté sud-est, à trois cents kilomètres de Pao-Ting. Certaines populations se sont refusées à payer les nouveaux impôts, d'autres à rendre aux chrétiens les biens que les Boxers leur avaient enlevés. Et il y a, un mois, répression des insoumis par le pouvoir.

Résultat final : A l'heure où j'écris, 50,000 Boxers armés de canons et de fusils, dirigés par un ancien grand chef boxer, prennent la revanche et font des massacres.

Un Père jésuite vient d'être tué à Wei-Shing; on ignore le sort d'un autre.

Des mandarins et une cinquantaine de soldats de la province ont été également tués.

Le révolte, qu'on peut aisément expliquer, gagne du terrain. Le gouvernement envoie de nouveaux corps de troupes de tous les côtés, de manière à encercler les rebelles. On vient de faire six trains spéciaux de troupes, jusqu'au point tenu par la ligne du chemin de fer.

On espère qu'on pourra étouffer le révolte. On craint que beaucoup de soldats ne passent à l'ennemi, et que beaucoup de populations, menacées par les révoltes, si elles ne font pas cause commune avec eux, ne se mettent, par crainte, avec ceux-ci.

J'apprends à l'instant (et le renseignement est, comme ceux qui précèdent, tout ce qu'il y a de plus authentique) que les révoltes viennent de prendre Kouang-Tsung et de massacrer tous les habitants.

On craint que les réguliers chinois ne se joignent, par peur, aux révoltes, qui seront bientôt 100,000. Attendez les événements.

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 20 juin. — Voici le communiqué officiel sur la réunion des ministres, tenue ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet :

Les opinions politiques des fonctionnaires
Sur la proposition du Président du Conseil, il a été décidé qu'aucune nomination ou aucun avancement de fonctionnaires ne pourrait avoir lieu dans le département, ou à l'extérieur, sans que le Président du département, ou le fonctionnaire sera en résidence, ait été consulté au préalable sur l'attitude politique de ce fonctionnaire. Une circulaire portera cette décision à la connaissance du Préfet. Les diverses administrations des ministères, dont elles relèvent, l'ordre de s'y conformer.

Mouvement judiciaire

Le Gard des Sceaux a soumis, à la signature du Président de la République, un petit mouvement judiciaire.

Les grands travaux

Enfin, le Conseil autorise le ministre des Travaux publics à soumettre, devant le Sénat, le projet sur les grands travaux de navigation et des ports tel qu'il a été adopté par la Chambre, dans la précédente législature.

LA CIRCULAIRE COMBES

Paris, 20 juin. — M. Combes a eu plus de succès dans les couloirs que dans la salle des séances. Sa circulaire relative aux fonctionnaires a en tous les honneurs des conversations. Il n'y avait d'ailleurs que peu de naïfs à s'indigner ; les uns ont tout de suite bue et les autres ont tout de suite dit qu'ils n'ont rien à dire.

Le commentaire le plus typique nous a été fourni par un ministère : « On fait ces choses là, remarque-t-il, on ne les dit pas. Il y a un dédicatoire de la marge entre Combes et Waldeck. »

Tout le monde reconnaît que cette mesure arbitraire, antilibérale sans la peur, qu'elle a été dictée par le Grand-Orient et inspirée par les détestables souvenirs de la convention, qu'elle va donner de beaux jours aux mouchards et permettre aux frères et amis de se caser à bon marché. Ça devrait être signé Edgar Monteil, disait un de nos confrères.

GUILAUME II A AIX-LA-CHAPELLE

Discours impérial de l'Empereur
Aix-la-Chapelle, 20 juin. — Guillaume II est arrivé ici avec l'impératrice pour inaugurer le monument élevé à l'empereur Guillaume I^{er}. Le prince impérial était arrivé avant les souverains, ainsi que le chancelier de Bülow et le lieutenant-général baron de Loeb, chef du cabinet militaire.

Guillaume II a visité le cathédrale et ornée l'histoire de ville, où la municipalité lui a offert un vin d'honneur. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion revêt, à un point de vue particulier, un très grand intérêt et il ne manquera pas d'être vivement commenté, non seulement en Allemagne, mais aussi ailleurs.

Au point de vue français, ce discours tire son importance de la décision de Guillaume II de protéger, malgré les prérogatives séculaires de la France, ses nationaux chrétiens en Orient et en Extrême-Orient. Guillaume II a dit notamment :

« Revenus aux frontières de notre pays, prévoyons-nous la force nécessaire pour accomplir la tâche qui incombe actuellement à notre nation. Que le jeune empire ne se contente pas de la confiance qu'il inspire et ensoigne-t-il à nos voisins, mais qu'il construise une puissante armée allemande construite un appui pour la paix de l'Europe. Conformément au caractère des Germains, imposons-nous des bornes au dehors par ce que nous sommes en droit de réclamer pour nous-mêmes, mais que nous ne sommes pas d'abord obligés par nous et soit ensuite adoptés par les autres nations. »

L'empereur a dit ensuite qu'il ne fallait pas oublier que la base première de l'Empire était la simplicité et la crainte de Dieu, et qu'il comptait que tous, ecclésiastiques ou laïques, l'aideraient à maintenir la religion dans le peuple, afin de consacrer à la race germanique la sainte vigueur qu'elle possède. Il a ajouté que cela demandait d'une façon égale les deux religions.

C'est avec orgueil et joie, a-t-il ensuite l'empereur, que je vous fais savoir que le Pape a déclaré au baron de Loeb, mon représentant, lors du jubilé, qu'il avait toujours eu une haute idée de la piété du peuple allemand et en particulier de l'armée allemande.

Cela a été accueilli avec une joie que nos deux grandes religions doivent s'efforcer, l'une à côté de l'autre, de maintenir et de fortifier la crainte de Dieu et le respect de la religion. Que nous soyons des hommes modestes et que nous agissions sur un terrain sûr sur un autre, peu importe ; quiconque ne base pas sa vie sur la religion est perdu.

Entre, de maintenir et de fortifier la crainte de Dieu et le respect de la religion. Que nous soyons des hommes modestes et que nous agissions sur un terrain sûr sur un autre, peu importe ; quiconque ne base pas sa vie sur la religion est perdu.

LE MINISTÈRE ET L'AFFAIRE HUMBERT

Paris, 20 juin. — Tout le monde a pu constater la curiosité, dans certains cas on pourrait dire l'anxiété, avec laquelle en arrivant à la Chambre les députés s'enquerraient de ce qui s'était passé au conseil des ministres. L'un d'eux a ingénument dévoilé la cause de cette curiosité. M. Vallé a-t-il démissionné ? demandait-il. M. Vallé n'avait pas démissionné ; il n'était pas remplacé par M. Chaumié. Il y avait pourtant quelque chose. « Il est exact que M. Vallé ait jamais songé à se retirer du cabinet, déclarait un ami très renseigné du ministère. Il n'a pas été question, ce matin, des intentions du garde des sceaux à l'égard de M. Bulot. On considère que, dans tous les cas, il ne peut sortir de la aucun différend de nature à obliger la situation du ministère. »

Il est à peine besoin d'attirer l'attention sur l'ambiguïté de ces paroles. M. Vallé n'a pas songé à se retirer du cabinet, mais on a songé pour lui ; il n'a pas été question de ses intentions à l'égard de M. Bulot, mais c'est que le garde des sceaux est tenu en échec par M. Bulot. On considère que dans tous les cas (sic), il ne peut sortir de la aucun différend de nature à obliger la situation du ministère ; mais il y a donc des cas à prévoir, et si ces cas ne sont pas de nature à obliger le ministère, rien ne dit qu'ils ne sont pas de nature à obliger un ministre.

Justement, M. Vallé a fait signer ce matin un mouvement judiciaire et on se demande si ce mouvement n'a pas un caractère complémentaire. On rappelle qu'il y a quelques jours, les ministres se réunirent inopinément dans le local qui leur est réservé à la Chambre, et d'aucuns, à leur sortie, eurent même à se défendre sur leur visage des traces d'émotion. Les officiers prétendaient que cette réunion n'avait eu lieu que pour décider de la date à fixer aux diverses interpellations dont il allait être donné connaissance à la Chambre ; mais d'autres émettent que la réunion avait été motivée par des nouvelles graves touchant l'affaire Humbert.

Nous croyons savoir, en effet, que c'est l'affaire Humbert qui a motivé cette réunion. M. Bulot était là ; il portait un volumineux dossier, plein de pièces et de photographies ; il les fit passer sous les yeux des ministres, qui regardèrent étonnés. Il y avait là de quoi compromettre des députés, des sénateurs, des personnes tout haut de très près à de très hautes personnalités.

M. Vallé, avec tous ses collègues, sauf un, se déclara vaincu. Sauf un, avons-nous dit, c'était M. Pellétan. M. Pellétan tint bon, mais il était seul contre tous, il s'éleva, et depuis, paraît-il, il alla trouver M. Vallé, il le remonta et le garda des sceaux finit par revenir à ses premiers desseins. C'est alors que le bruit de sa retraite recommença à courir et qu'on lui donna M. Chaumié comme successeur.

D'après les bruits de couloirs, il semble que M. Vallé est moins que jamais d'accord avec ses collègues sur l'affaire. Nous devons ajouter que tout le monde est d'accord sur le beau rôle, comme ce député, à M. Vallé, l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur de M. Cattani dans les circonstances que l'on sait, et l'impuissance de son parti à empêcher M. Bulot, tout au moins, de se retirer du cabinet, ce ne sera peut-être pas par la grande porte et que, s'il y reste les conditions de son maintien ne sont pas non plus de nature à le grandir.

LES CENT MILLIONS

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD
L'instruction

Paris, 20 juin. — Sur mandat de M. Leydet, juge d'instruction, M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu ce matin, avenue de la Grande-Armée, 65, et a saisi une machine à écrire qui se trouvait dans le cabinet de Frédéric Humbert. On suppose, en effet, que cette machine a pu servir à fonctionner des lettres trouvées dans les dossiers, notamment celles de Crawford.

M. Leydet a entendu cette après-midi M. Ayme, ancien avocat de Mme Humbert, actuellement juge de paix du 9^e arrondissement. C'est M. Ayme, qui en sa qualité d'avoué, avait été chargé par Mme Humbert de lancer la première assignation contre les Crawford, et on a dit que l'original de cette assignation avait été rédigé par l'ancien garde des sceaux.

Comme d'autres témoins entendus, M. Ayme ne se souvient pas, il a déclaré, en effet, ne pas se souvenir d'avoir eu entre les mains la minute de la première assignation qui avait été le point de départ des escroqueries de Mme Humbert.

M. Leydet ayant appris que M. Dumort avait attesté, par écrit, en présence du consul d'Angleterre à Paris, l'existence de la fortune des Humbert, a, par commission rogatoire, chargé les autorités anglaises de rechercher et de se faire remettre ce document ou une copie authentique.

LES FUGITIFS

Milan, 20 juin. — On mande de Vienne au *Corriere della Sera*, dont nous reproduisons l'information sans réserve :

D'après des nouvelles de Moscou, le police russe aurait arrêté, dans le principal hôtel de la ville, un Français, dont le signalement se rapporterait exactement à celui de Frédéric Humbert. Il prétend s'appeler Simon, mais ne peut montrer aucun papier confirmant son dire. Le directeur de la police au parti de Saint-Petersbourg, pour constater, personnellement, l'identité du personnage.

LE OUVRONEMENT D'ÉDOUARD VII

Londres, 20 juin. — Les troupes qui feront la haie dans les rues de Londres, ou assureront l'ordre dans la foule, que l'on évaluait devoir s'élever à 2,500,000 personnes, seront au nombre 50,000. Elles comprendront 12,000 volontaires et 10,000 hommes de milice.

La garde fera le service autorité de Westminster et dans l'abbaye.

Deux batteries d'artillerie, l'une à la Tour de Londres, l'autre dans Hyde Park, tireront les salves d'honneur.

Les troupes coloniales seront une des curiosités du couronnement. Ces hommes, blancs, jaunes, noirs ou rouges, avec leur khaki rehaussé d'ornements, leurs turbans, leurs caques, etc., feront un détachement des plus originaux et symbolisant admirablement l'armée coloniale de ce pays qui possède des territoires dans les quatre parties du monde.

Hier a eu lieu une répétition du défilé. Le duc de Connaught a passé ou rompu les troupes rangées dans les jardins d'Alexandra Palace.

Les Canadiens ont défilé les premiers. Leur détachement comprenait des highlanders, de la cavalerie, de l'artillerie, conduits par une musique régimentaire entièrement composée de trompettes, et célébrant dans tout le Dominion.

Venaient ensuite les volontaires de Ceylan, puis les Australiens et les Nouveaux-Zélandais, de retour

de l'Afrique du Sud, dans l'uniforme khaki. En dernier lieu, les Sikhs de Singapour et les noirs de la côte d'Or, de la Nigéria, de Sierra-Leona, de la Gambie, des Bermudes, etc.

Le duc de Connaught a examiné avec une attention toute particulière les Sikhs de Singapour, un détachement d'hommes superbes, vraies statues de bronze, vêtus de khaki et coiffés d'un turban multicolore.

Dans l'après-midi, les hommes ont eu la permission de se rendre à Londres où ils ont, naturellement, excité beaucoup de curiosité.

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

L'éruption du Mont Pélee continue
New-York, 20 juin. — Suivant une dépêche de Fort-de-France, en date du 18, la montagne Pélee continue à lancer des cendres sur la partie Nord de l'île, qui est ainsi rendue complètement inhabitable.

La partie de la Basse-Pointe, qui a souffert hier, est recouverte de cinq mètres de boue. Le Précheur a été presque entièrement enseveli. Le Précheur a été presque entièrement enseveli.

Un autre télégramme de Fort-de-France dit que plusieurs rivières de La Martinique seraient bouillantes.

SÉNAT

Séance du vendredi 20 juin
La séance est ouverte à deux heures quinze, sous la présidence de M. Fallières, qui prononce l'éloge funèbre de M. Bizarelli.

LES ÉCOLES MILITAIRES ET LA LIMITE D'ÂGE
M. Delobbeau pose au ministre de la guerre une question sur l'abaissement de la limite d'âge pour l'entrée à l'École de Saint-Cyr et à l'École Polytechnique.

Le Ministre de la Guerre répond qu'il n'hésitera pas à demander au président de la République de rapporter le décret qu'il a précédemment émis sur la limite d'âge de Saint-Cyr, si une loi n'est pas intervenue à ce sujet avant la séparation des Chambres.

L'exécution de la mesure prise par lui, abaissant la limite d'âge à vingt ans, au lieu de vingt et un, serait alors reportée de 1903 à 1904.

M. Delobbeau se déclare satisfait par la réponse du ministre de la guerre.

LE SERVICE DE DEUX ANS
On aborde la suite de la discussion sur les propositions de loi réduisant la durée du service militaire.

Le rapporteur, M. Rolland, soutient la proposition dont est l'auteur. Il rappelle que la Prusse, après l'année, remplaça son armée de métier par une armée formée de soldats empruntés à toutes les classes de la population, déclare que nous aurions dû, après 1870, imiter l'exemple de la Prusse, par la loi de 1879, qui qualifie de compromis, et développe ses critiques contre le système de cette loi, qui reculait en lui, à son avis, deux vices : les dépenses et l'inegalité du temps de service.

L'efficacité des unités est percutamment réduite d'un tiers, au lieu de moitié, par suite des abus qui découlent du service militaire prolongé. On a fait, dit-il, de très mauvais soldats, on a fait de très mauvais citoyens. C'est à quoi nous devons nous attacher.

On a prévu que le service de deux ans diminuera nos effectifs. C'est une erreur ; il n'y aura qu'un déficit peu important et qu'il est possible de combler par des rengagements.

On a dit aussi qu'il n'est pas possible d'inculquer un solide éducation morale en deux années ; je m'éleve contre cette idée que cette éducation est possible, qu'à la caserne. Le courage, le sentiment d'un devoir, le respect des chefs, le dévouement à la patrie sont des vertus civiques. On a encore objecté qu'en deux ans, on ne peut pas de soldats suffisamment instruits ; ce reproche n'est pas sérieux ; on ne peut pas de soldats en deux ans, on ne prend pas aujourd'hui faire des soldats en un an ?

Le rapporteur reprend les calculs de son rapport et s'attache à prouver que la nouvelle loi ne compromet rien de nos cadres inférieurs, et que l'apprentissage des dépenses d'un chef d'arrondissement, tout le nombre des rengagements de l'autre permettront aisément de combler les vides produits par l'abolition de la troisième classe.

Nous ne nous sommes pas contentés, dit-il, de la question des soutiens indispensables de famille, nous nous sommes préoccupés du temps qu'il faut consacrer aux études. Quant aux dépenses de l'article 23, nous aurons les mêmes pour ne pas gêner leurs études.

La loi que nous proposons a été étudiée de la façon la plus sérieuse. Je ne suis pas que le porte-parole d'une foule d'officiers et c'est grâce à eux que j'ai pu formuler la thèse que je soutiens. Quand il s'agit de payer l'impôt du sang, il faut que l'égalité la plus complète règne entre tous les citoyens français.

LES TROUPES D'ENCADREMENT

Après le rapporteur, M. de Tréveneux monte à la tribune. Il est l'auteur d'une proposition d'après laquelle notre armée serait composée d'une seule classe d'officiers et c'est grâce à eux que j'ai pu formuler la thèse que je soutiens. Quand il s'agit de payer l'impôt du sang, il faut que l'égalité la plus complète règne entre tous les citoyens français.

Le sénateur des Côtes-du-Nord constate que le rapporteur a invoqué, à tout instant, à l'appui du projet en discussion, l'exemple de l'Allemagne, alors que l'Allemagne et la France ont des besoins et des instincts différents et que, par suite, le système militaire français ne peut pas être assimilable au système allemand. Il recherche ensuite ce qu'exigent et le tempérament national et nos ressources en hommes et nos besoins militaires et nos besoins sociaux.

M. de Tréveneux montre qu'on ne peut pas, comme le voudrait la proposition, incorporer les hommes du service auxiliaire pour leur confier les fonctions subalternes, et constate alors que la loi s'effondre parce que les effectifs actuels ne sont pas maintenus. Il demande ensuite au ministre de la guerre, ce dernier n'ayant pas répondu hier à plusieurs interrogations à ce sujet, s'il a réuni le conseil supérieur de la guerre dans les formes ordinaires pour lui soumettre la question.